



Même s'ils ne siègent plus au conseil d'administration de la régie de l'eau, Thierry Ruf, René Revol et Claude Neuschwander comptent continuer à la défendre bec et ongles. PHOTO M.D.

# Une vigilance accrue sur la régie de l'eau

## Politique

**René Revol, Thierry Ruf et Claude Neuschwander annoncent la création d'un comité citoyen pour défendre l'existence de l'organisme public.**

**Débarqués ou démissionnaire, les trois anciens administrateurs craignent un retour de la privatisation de la gestion de l'eau potable.**

## MÉTROPOLE DE MONTPELLIER

"Rien n'interdit à la Métropole de revenir à une délégation de service public en 2021." C'est face à ce scénario catastrophe que René Revol, président débarqué de la Régie des eaux de Montpellier, Thierry Ruf, vice-président fraîchement évincé, et Claude Neuschwander, administrateur démissionnaire, ont décidé de créer prochainement un comité de vigilance citoyenne pour "veiller à l'avenir de la régie". Affiliée au réseau national Eau bien commun, cette association, ouverte à tous, aura pour objectif de "porter l'exigence que l'eau soit gérée de manière publique et démocratique", explique le maire de Grabels.

Si René Revol assure qu'il a laissé "l'amertume derrière [lui]", c'est bien l'enchaînement des décisions de Philippe Saurel ces der-

nières semaines, lesquelles ont conduit à son éviction de l'exécutif métropolitain puis de la tête de la Régie, qui est à l'origine des inquiétudes sur l'avenir d'une gestion publique. "Qu'il y ait des divergences dans une institution élue, c'est normal, mais il ne faut en aucun cas que ces divisions puissent perturber le fonctionnement de l'institution technique qu'est la régie", estime l'ex vice-président. Un recours "pour excès de pouvoir" contre la délibération du 27 septembre qui l'excluait du conseil d'administration a été déposé devant le tribunal administratif. Thierry Ruf devrait bientôt en déposer un à propos de la délibération du 2 novembre où il a perdu son poste de "personnalité qualifiée".

### Quid de l'intégration dans la régie des autres communes et de l'assainissement ?

Encore plus que la forme, c'est le fond de ces décisions qui inquiète les trois anciens administrateurs. "La Régie me paraît menacée dans ce qu'elle est déjà et dans ce qu'elle pourrait devenir", explique Claude Neuschwander qui estime qu'à la Métropole, "les considérations politiques l'emportent largement sur la continuité des politiques".

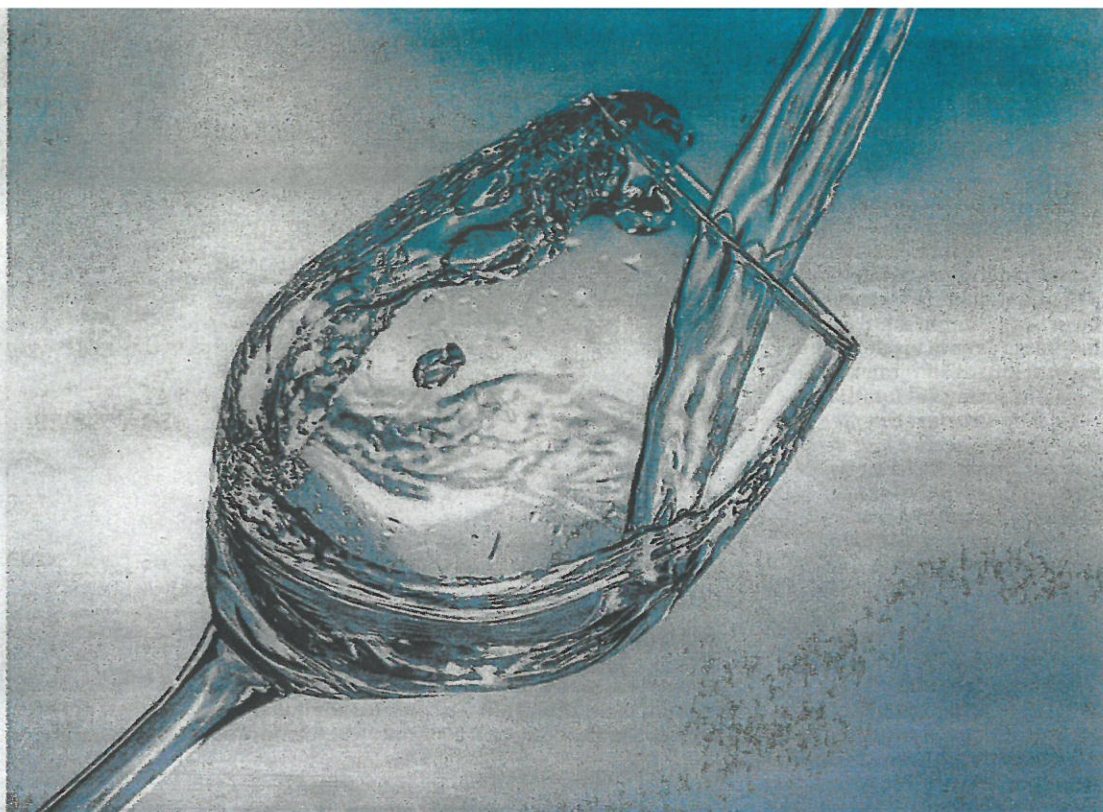
La première crainte concerne la volonté d'intégrer à la régie la gestion de l'assainissement. Une perspective envisagée pour 2021, à l'échéance des DSP en cours sur les réseaux et sur la station d'épuration Maera. Or, si le principe d'un plan d'investissement de 10 millions d'euros d'ici quatre ans pour augmenter la capacité de traite-

ment de Maera a bien été acté, sa mise en oeuvre, "ne fait l'objet d'aucune concertation", regrette René Revol. Pire aux yeux de Thierry Ruf, au sein de la commission Eau et assainissement, "on parle des investissements dans Maera, mais on ne parle plus de son gestionnaire [Véolia, ndr]". Un signe, selon lui, du recul de la volonté politique sur le sujet d'un retour en régie.

2021, c'est aussi l'échéance des contrats de DSP des deux syndicats dont dépendent les autres communes de la Métropole qui ne font pas partie de la Régie des eaux. "Nous défendons le droit, pour toutes les communes qui le souhaitent de rejoindre le périmètre de la régie", souligne René Revol. Outre Clapiers, dont le conseil municipal a délibéré sur le sujet, quatre autres communes se seraient montrées intéressées.

Mais l'inquiétude la plus prégnante concerne l'intégration du service clientèle à la régie, jusque là sous-traité à Véolia, votée par le CA. "L'échéance du contrat est au 31 décembre 2018. Pour que la bascule ait lieu il faut se mettre au travail maintenant", prévient René Revol. Un travail que les trois anciens administrateurs doutent de voir être engagé, vu la nouvelle gouvernance de la régie. "On a enlevé du CA des élus et des personnalités ouvertement en faveur de la régie pour y mettre des personnes qui dans le passé étaient beaucoup plus favorables à la privatisation", analyse le maire de Grabels.

Autant de raisons de garder l'oeil ouvert sur l'avenir de la régie. **Martine Desselgne**



Avec le réchauffement climatique et des besoins en constante augmentation, l'eau devient une denrée rare et chère. PHOTO DR.

# Eau: des fuites énormes et des sources fragiles

## Environnement

François Liberti estime à 6,5 millions de m<sup>3</sup> les volumes perdus chaque année sur le territoire.

Face au risque de stress hydrique, l'élu d'opposition plaide une fois encore pour un retour en régie.

## BASSIN DE THAU

L'eau a encore mis le feu aux poudres lors du dernier conseil municipal sèteois. Devenu, au fil des ans, un véritable spécialiste de la question, c'est François Liberti (PCF) qui est monté au créneau après lecture du rapport annuel du Syndicat du bas Languedoc (SBL). Un syndicat géré par la Lyonnaise des eaux via une délégation de service public (DSP), auprès duquel plusieurs communes du Bassin de Thau, dont Sète, s'approvisionnent. « Sur les indicateurs financiers annexés à la délibération, le rendement affiché progressé très fortement pour atteindre 88,21 %, note-t-il. Cela sous-entend que la bataille pour la résorption des fuites est en passe d'être gagnée car 88 %, c'est nettement au-dessus de la préconisation qui est de 85 %. »

Or, l'analyse détaillée du rapport dément ces résultats opti-

mistes. Selon l'élu d'opposition, sur 20 millions de m<sup>3</sup> produits, seuls 17,7 sont distribués. Ce qui équivaut à une perte de plus de 2,3 millions de m<sup>3</sup>. « Ce volume n'est absolument pas comptabilisé dans le rendement affiché. Dès le départ, les données sont faussées ».

En ajoutant les pertes estimées des communes rurales abonnées (plus de 1 M de m<sup>3</sup>), ainsi que celles des communes urbaines (Frontignan, Sète, Balaruc...), François Liberti parvient à une perte annuelle globale de 6,5 M de m<sup>3</sup> sur le territoire. « Voilà le chiffre qui devrait figurer dans ce rapport et qui traduit l'enjeu pour la ressource. Car la question du manque d'eau, ça n'est pas pour demain, c'est maintenant ».

## La source Cauvy à sec et le rendement d'Issanka en baisse

Et d'argumenter: « la source Cauvy, qui alimentait le syndicat intercommunal Frontignan-Balaruc, est aujourd'hui à sec, ce qui oblige ce syndicat à acheter la totalité de ses besoins au SBL. » Pour Sète aussi la situation se dégrade. En dépit des investissements réalisés sur l'usine de potabilité du quai des Moulins, le rendement de la source d'Issanka a diminué de 11,93 % en 2016 et la commune a dû majorer de 38,3 % ses volumes d'achat au SBL. Une tendance qui devrait s'aggraver en 2017. « Le SBL, qui s'alimente principalement dans le fleuve

Hérault, est aussi impacté car, avec l'évolution démographique et l'urbanisation croissante, les besoins ne cessent d'augmenter et les possibilités de captage diminuent ». Du coup, par effet domino, le SBL puise de plus en plus dans l'eau du Rhône, dont la qualité est contestée et l'usine de Fabrègues, qui traite cette eau, risque d'être débordée. « Dans un tel contexte, la maîtrise publique de la gestion de la ressource est un défi incontournable », martèle l'élu d'opposition.

« Entre Issanka et le SBL, pour l'instant, nous ne manquons pas d'eau », répond timidement Jean-Claude Gros, conseiller délégué au cycle de l'eau. Nous étudions en outre la possibilité de rendre potable l'eau de mer. Reste que les usines de désalinisation sont très critiquées car elles consomment beaucoup d'énergie. Concernant le mode de gestion, l'élu de la majorité rappelle: « A Sète, nous avons opté pour une Semop détenue à 40 % par la Ville. » Le maire, François Comminhes ajoute: « De nombreuses études et sensibilisations sur la problématique de l'eau sont menées par le Syndicat mixte du Bassin de Thau. »

Reste que sur le territoire, la gestion de ce bien si précieux reste à 95 % entre les mains des multinationales, plus promptes à verser des dividendes à leurs actionnaires qu'à réparer les fuites.

Emmanuelle Stange

# Les usagers en guérilla contre la DSP

## Collectif de l'eau

Les usagers continuent de dénoncer le recours à une DSP pour l'eau.

**Exemple du service public par Veolia, une facture d'eau de 29 000 euros chez un particulier pour 6 mois.**

## AVIGNON

Il n'est pas d'exemple assez fort pour illustrer le travers que représente la délégation de service public, que les membres du collectif des usagers de l'eau désignent désormais comme une « démission du service public ».

Le 16 décembre 2016, Mme Salonne, au titre d'une maison secondaire située sur le périmètre de la commune, reçoit d'un « conseiller Véolia », une lettre lui signalant, comme l'exige la loi « Warsmann », que le relevé de l'index de son compteur « fait apparaître une consommation de 8891 m<sup>3</sup> ». Il ajoute « Cette consommation nous semble inhabituelle ». La semaine suivante, nouvelle lettre de Véolia qui précise cette fois que le technicien qui a opéré le relevé avait informé ses services d'une fuite après le compteur de l'utilisateur auquel on demandait de vérifier ses installations intérieures.

La facture datée du 28 décembre 2016 sur laquelle figure un montant à régler de 29 449,89 euros... Mme Salonne qui, fin décembre était absente d'Avignon pour raison de santé, envoie le 2 janvier 2017 un courrier à Véolia pour signaler après vérification qu'il n'y a aucune trace de fuite en sortie de compteur ou dans la maison ; que l'index du compteur est pratiquement illisible... Commence alors un dialogue de sourd

qui va durer 8 mois pendant lesquelles Veolia tentera même de prélever la somme sur le compte en banque de cette dame, et ira jusqu'à menacer d'une réduction de la fourniture d'eau, pratique pourtant illégale. Appel à un plombier, à un expert qui conclut que cette facture montre que le compteur est défaillant, il faudra encore six mois et la mobilisation du collectif à ses côtés pour que la facture de Mme Salonne soit finalement effacée. Ce qui ne sera pas effacé, ce sont les frais bancaires, les conséquences sur sa santé. Au final, Veolia ne répondra pas même aux demandes de dédommagement.

## Passer à l'offensive

Qu'il s'agisse du scandale des compteurs qu'il faudrait racheter à Veolia, alors qu'ils appartiennent à la collectivité, les pénalités de retard facturées illégalement, la part des factures qui revient à la collectivité, hors contrôle... Pour le collectif, les sociétés privées se sont de toute manière disqualifiées.

Il s'agit maintenant pour les usagers, après avoir pendant des années, alerté les pouvoirs publics, collectivité, comme préfet, de passer à l'offensive « Nous alertons le directeur des finances publiques (DDFIP) et Le trésorier principal pour qu'ils refusent de payer le rachat des compteurs; sur l'ensemble de la gestion de l'eau, nous avons recensé toute une série de faits, leur effet cumulatif nous amène à demander la saisine de la Chambre Régionale des Comptes. Nous retournons devant les tribunaux sur l'affaire Salonne, caractéristique du comportement de Veolia vis-à-vis de l'utilisateur. Sur la décision de DSP du 17 juillet, après rejet du recours gracieux du collectif, nous allons au T.A. sur les délibérations 5 et 6. »

**Christophe Coffinier**

# Des volontaires pour mesurer le haut de l'eau

## Environnement

La nappe de Crau alimente 270 000 habitants. C'est un espace fragile à surveiller.

Le Symcrau et l'Institut éco-citoyens s'allient pour faire un suivi piézométrique, et font appel aux citoyens.

## ISTRES

La plaine steppique de la Crau renferme une des plus grandes nappes phréatiques de France. Elle se niche dans les alluvions caillouteux déposés par un ancien delta de la Durance entre - 12 millions d'années et - 10 000 ans. Cette réserve d'eau, estimée à 550 millions de m<sup>3</sup>, alimente en eau potable 270 000 habitants (soit 29 millions de m<sup>3</sup>), irrigue les vergers et les cultures maraîchères (27 millions de m<sup>3</sup>) et dessert industries et activités stratégiques militaires (18 millions de m<sup>3</sup>). Entre Alpilles, Rhône, étang de Berre et mer Méditerranée, c'est une ressource vulnérable. En effet, elle est alimentée à 30% par l'eau de pluie, mais surtout, à 70% par l'eau d'irrigation gravitaire, un très vieux procédé qui consiste à noyer tous les 10 jours, de fin mars à fin septembre, les prairies de foin de Crau. L'eau non utilisée s'infiltré et réapprovisionne la nappe phréatique.

Cet équilibre nécessite des mesures de gestion préventive. C'est ce qui a conduit en 2006 à la création d'un syndicat mixte de gestion, le Symcrau, établissement public de coopération intercommunale. Car si aujourd'hui la nappe de Crau est en équilibre, il y a des signaux inquiétants : en 2012, une étude a montré qu'environ 600 hectares de prairie pourraient disparaître dans les 10 prochaines années, à cause de l'urbanisation.

Or, moins de prairies, c'est moins d'infiltrations, mais des besoins en eau potable plus importants, générant un déficit global estimé à 11 millions de m<sup>3</sup> par an. La nappe est plus exposée aux pollutions dues aux activités humaines croissantes. Enfin, l'eau d'irrigation provient du bassin versant de la Durance, rivière nourrie essentiellement par la fonte des neiges et la pluie. Or, le changement climatique risque de provoquer un déficit de précipitations. Toutes ces raisons ont amené le Symcrau à signer un « contrat de nappe » en janvier 2017 avec tous les utilisateurs, des structures qui s'engagent à se coordonner et à porter des actions dans le but de préserver cette réserve d'eau.

## Réunion publique ce soir

C'est dans ce cadre qu'intervient l'Institut éco-citoyen pour la connaissance des pollutions. Ce dernier a créé en 2012, Voce, les « Volontaires pour l'observation citoyenne de l'environnement ». C'est cet état d'esprit qui va présider au « suivi piézométrique » de la nappe souterraine, en faisant appel aux citoyens volontaires. Pour y participer, il faut être résident sur le territoire, disposer d'un puits dans lequel il est possible d'introduire un outil de quelques centimètres de diamètre. Et si on ne dispose pas d'un puits, pas de problème : il y en a au milieu de la plaine du Coussoul, que l'on pourra attribuer à un ou une volontaire. Pour réaliser ces mesures piézométriques, c'est à dire la distance à laquelle on trouve le plus haut niveau de l'eau dans un puits ou un forage (le dessus de la nappe), une petite formation sera assurée, ainsi qu'une sensibilisation. Le Symcrau et l'Institut invitent à une réunion publique ce soir à 18h30, à la salle des Mariages, place Jean-Jaurès, près de la mairie de Miramas.

N.P.

agmartigues@lamarseillaise.fr